

# PROCES VERBAL

## Séance du 03 Novembre 2020

### 18 heures

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle des fêtes (mesures COVID) le 03 Novembre 2020 à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Michel SUPPLY, Maire.

Etaient présents : M. DELORME Joël, M. COUSINA Denis, M. SUPPLY Michel, M. KIEFFER Sébastien, M. TROUSSET Jean-Philippe, M. GARET Philippe, M. AUGIER Cyril, M. MOBILLION Mathieu, Mme MOSIEK Véronique, Mme COLLET Camille, Mr GONÇALVES Marc.

Date de convocation : le 23 Octobre 2020

Monsieur Philippe GARET été nommé secrétaire de séance.

**Le procès-verbal du 03 Septembre 2020 est adopté.**

#### **I. DELIBERATIONS**

##### ➤ **Délib n° 38/2020 : ACHAT D'UN TRACTEUR ET D'UNE BALAYEUSE**

Après étude et comparatif des trois devis en réunion préalable, (Sociétés COLLARD, PM-PRO et ROCHA)

Après rapport de Mr Jean-Philippe TROUSSET

Après avoir assisté aux démonstrations des matériels,

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, décide à l'unanimité :

- De retenir la proposition de la Société PM PRO
- L'achat d'un tracteur tondeuse de marque JOHN DEERE avec options et cabine pour la somme de 25 476 € T.T.C. (incluant une reprise de l'ancien tracteur et de l'ancienne balayeuse obsolète pour la somme forfaitaire de 4 000 €)
- L'achat d'une balayeuse de marque City Clean avec options pour la somme de 18 948 € T.T.C.
- De charger Monsieur le Maire de la signature des deux bons de commande.

##### ➤ **Délib n° 39/2020 : VIREMENT DE CREDIT- DECISION MODIFICATIVE N°1**

Considérant la décision du Conseil Municipal de ce jour de procéder à l'achat d'un nouveau tracteur tondeuse cabine et d'une balayeuse,

Considérant que les crédits votés au Budget Primitif 2020 sont insuffisants au compte 21571,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'opérer les virements de crédits ci-dessous :

Dépenses d'investissement :

- |   |            |
|---|------------|
| - Article 21571 Achat de matériel roulant   | + 30 000 € |
| - Article 2313 Opération 10 Salle des Fêtes | - 30 000 € |

##### ➤ **Délib n° 40/2020 : AVIS SUR LA CHARTE DE GOUVERNANCE DE LA CUGR**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-11-2 et L.5211-11-3,  
Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2019 relatif à la composition du Conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,  
Vu les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,  
Vu la délibération n° CC-2020-76 du 10 juillet 2020 du Conseil communautaire portant décision d'élaborer une charte de gouvernance pour la Communauté urbaine du Grand Reims,  
Vu la délibération n°CC-2020-104 du 24 septembre 2020 du conseil communautaire portant arrêt du projet de Charte de gouvernance,  
Vu l'avis du bureau communautaire du jeudi 17 septembre 2020,

Considérant que la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019 prévoit qu'après chaque renouvellement électoral, l'Exécutif inscrit à l'ordre du jour du Conseil communautaire un débat et une délibération sur l'élaboration d'une charte de gouvernance,  
Considérant que le Conseil communautaire du 10 juillet 2020 a délibéré en faveur de l'élaboration d'une charte de gouvernance pour le Grand Reims,  
Considérant que la charte de gouvernance a pour objet de consacrer des principes et des règles de fonctionnement et d'organiser les institutions de la Communauté urbaine de façon à garantir un fonctionnement efficace et respectueux de la volonté de tous,  
Considérant que le projet de charte de gouvernance a été présenté et débattu lors de la conférence des maires du 2 septembre 2020,  
Considérant que le Conseil communautaire du 24 septembre 2020 a arrêté un projet de charte de gouvernance pour le Grand Reims,  
Considérant que le projet de charte de gouvernance a été transmis aux communes pour avis avant le 25 novembre 2020,  
Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir discuté, DECIDE :**

- D'émettre un avis favorable sur le projet de charte de gouvernance de la Communauté urbaine du Grand Reims.

➤ **Délib n° 41/2020 : INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL DU RAPPORT D'ACTIVITES 2019 DE LA CUGR**

*L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Président d'un EPCI adresse chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.*

*C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal, de prendre acte de la communication du rapport d'activité 2019 de la C.U.G.R.*

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-39 qui dispose que le Président d'un EPCI adresse chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

Vu le rapport présenté par la Communauté Urbaine du Grand Reims pour l'année 2019,

Vu la note de synthèse valant exposé des motifs,

**Après en avoir discuté, décide de prendre acte de la communication au Conseil Municipal du rapport d'activité 2019 de la CUGR présenté.**

➤ **Délib n° 42/2020 : DECLASSEMENT DE L'IMPASSE DES JARDINS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans sa séance du 10 Septembre 2019 il avait été question de procéder au déclassement d'une voie communale dite « impasse des jardins » répertoriée au tableau vert de la commune afin de l'intégrer dans le domaine privé communal préalablement à une cession éventuelle.

Cette voie communale est désormais de la compétence de la Communauté Urbaine du Grand Reims qui a repris l'ensemble des voiries inscrites au tableau des voies communales.

Considérant que certains riverains seraient intéressés par le rachat d'une bande de ce terrain,

Le Conseil Municipal après en avoir discuté et délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le déclassement de cette voie du domaine public communal pour l'intégrer au domaine privé communal,
- de demander à un géomètre le calcul du métré,
- de demander à la Communauté Urbaine du Grand Reims de bien vouloir prendre en charge la procédure de déclassement étant donné que cette voie lui appartient,
- demande à la CUGR la mise à jour du tableau de classement des voies communales
- autorise Monsieur le Maire à procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

➤ **Délib n° 43/2020 : DEMANDE DE CESSION D'UNE BANDE DE TERRAIN COMMUNAL**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet d'achat d'un terrain sur le territoire de la Commune de Tinquex par Mr Guillaume DESDOUITS. En bordure de ce terrain se trouve le Chemin Rural n° 3 dont la moitié se situe sur la Commune de Ormes. Monsieur DESDOUITS souhaite se porter acquéreur de cette bande de terrain afin d'uniformiser sa parcelle au prix de 95 €/m<sup>2</sup>, mais souhaite également pouvoir bénéficier d'une sortie pour sa future société, sur le giratoire de la zone des Blancs Fossés.

Cette sortie est sur une voirie communale qui appartient désormais à la Communauté Urbaine du Grand Reims qui devra donner son accord.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- n'ayant pas la compétence sur la voirie communale, il ne peut se prononcer sur la sortie sur le giratoire mais il n'y est pas favorable.
- que l'achat de ce bien sur la commune de Tinquex devrait faire l'objet d'une sortie sur la commune de Tinquex,
- que la vente de ce terrain n'est pas envisageable tant que la CUGR n'aura pas émis un avis clairement exprimé sur la sortie sur le giratoire en termes de réglementation.

➤ **Délib n° 44/2020 : LOCATION DU LOGEMENT COMMUNAL 8 RUE DE LA BRIQUETERIE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le logement communal est libre depuis le 1<sup>er</sup> Février 2020 mais qu'il convient de faire d'importants travaux de rénovation avant de pouvoir le louer à nouveau. Des devis ont été sollicités auprès de différents corps de métier, et le choix des entreprises sera fait prochainement afin de pouvoir démarrer les travaux.

Le loyer de ce logement occupé depuis fort longtemps par Mme LABASSE doit être réévalué avant de le relouer, au regard des travaux effectués.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- De fixer le loyer du logement 8 Rue de la Briqueterie à la somme de 550 € dès qu'il sera en mesure d'être proposé à la location
- De fixer le montant de la caution à la somme de 550 €, soit un loyer
- Que ce loyer sera indexé chaque année, comme pour les autres logements communaux, à l'indice de référence des loyers.

➤ **Délib n° 45/2020 : REMPLACEMENT DU PHOTOCOPIEUR**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de 5 ans que nous avons avec la Société Champagne Reprographie, est arrivé à échéance le 30/09/2019. A ce terme, nous avons choisi de prolonger notre contrat de maintenance d'une année, et de procéder au remplacement du matériel en fin d'année 2020.

Nous avons donc reçu la proposition de la Société Champagne Reprographie qui nous a chiffré d'une part la location et d'autre part l'achat d'un nouveau matériel, un nouveau contrat de maintenance sur 5 ans et la possibilité d'intégrer un logiciel intuitif de numérisation et de classement des documents.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal décide :

- l'achat et non la location d'un nouveau photocopieur SHARP MX-2651 d'un montant de 2 687 € H.T
- la reprise de notre ancien copieur SHARP pour la somme forfaitaire de 200 €
- l'intégration au matériel du logiciel intuitif de numérisation TAG PDF permettant un classement direct des documents pour la somme de 1 765 € H.T
- de signer un contrat de maintenance pour une durée de 5 ans au coût de 0.0034 € par page pour le noir et blanc et de 0.034 € pour la couleur
- de charger le Maire des formalités nécessaires à cet achat.

**II : QUESTIONS DIVERSES :**

❖ **Proposition projet scolaire par Mme le Maire de Les Mesneux**

Madame Anny DESSOY, Maire de Les Mesneux a rencontré l'équipe maire adjoints d'Ormes pour lui faire part de son inquiétude quant à la fermeture de l'école des Mesneux, qui obligerait les enfants de sa commune à fréquenter le futur pôle scolaire d'Ecueil.

Elle désirerait savoir si les parents d'élèves d'Ormes seraient favorables à une scolarisation de leurs enfants aux Mesneux, qui pourrait permettre le maintien de l'école dans sa commune.

Notre conseil municipal ne peut se prononcer sans avoir consulté les Ormois, sachant que nos élèves sont accueillis depuis une quarantaine d'années dans les écoles élémentaires de Tinquex, dans des conditions satisfaisantes et qu'il s'agit d'un sujet très sensible pour les parents.

Il ne faut pas non plus négliger le fait que notre commune est appelée à voir sa population augmenter dans les années à venir, avec vraisemblablement un nombre d'enfants en progression. Les écoles de Tinquex seraient -elles alors en mesure d'accueillir ce plus grand nombre d'élèves ?

❖ **Bilan de la réunion au parc communal**

A la suite de cette réunion, Mr GARET a adressé à chaque conseiller un compte rendu, et la Société ALTRAD nous a fait des propositions de remplacement de certaines structures.

Afin de discuter et de décider des travaux à envisager au parc, une réunion de travail du conseil municipal a été programmée **le 26 Novembre 2020 à 18 h 30** à la Mairie. Nous pourrions ainsi prévoir un programme concernant le parc au Budget Primitif 2021.

➤ **Informations Diverses :**

- Les sapins pour la décoration du village seront commandés prochainement.
- La réunion du samedi 7/11 à 11 heures dans les locaux de l'entreprise JNC est maintenue pour ceux qui sont intéressés afin de discuter de l'aménagement du monument aux morts
- Les malfaçons de la terrasse en béton matricé de la nouvelle salle polyvalente seront reprises dans les prochains jours.
- Cérémonie du 11 Novembre restreinte. Le rendez vous est fixé à 11 h 30 au monument aux morts

- Mr AUGIER, rapporteur de la commission Affaires sociales et culturelles, nous a fait parvenir un compte rendu de la réunion du 26 Octobre dernier. La commission a rencontré Mme DESPREZ de Ormes qui propose de mettre en place bénévolement avec l'aide de la commune un atelier lecture pour les enfants de 3 à 8 ans. La commission et le conseil ont émis un avis favorable et le projet prendra forme dès que les conditions sanitaires le permettront.  
La commission envisage aussi d'organiser une journée secourisme en 2021 et aimerait mettre en place d'autres projets dès que la situation sera plus sereine.

### Séance du 03 Novembre 2020

N° délibérations	Thème	Objet de la délibération	N° page
N° 38/2020	Matériel communal	Achat d'un tracteur et d'une balayeuse	20
N° 39/2020	Budget	Virement de crédits – DM n°1	20
N° 40/2020	Intercommunalité	Avis sur la charte de gouvernance de la CUGR	20
N° 41/2020	Intercommunalité	Rapport d'activités 2019 CUGR	20
N° 42/2020	Voiries	Déclassement de l'impasse des jardins	20-21
N° 43/2020	Voiries	Demande de cession d'une bande de terrain communal	21
N° 44/2020	Patrimoine	Location du logement communal 8 Rue de la Briqueterie	21
N° 45/2020	Matériel communal	Remplacement du photocopieur	21

### EMARGEMENTS

<b>Michel SUPLY</b>	<b>Sébastien KIEFFER</b>	<b>Denis COUSINA</b>	<b>Joël DELORME</b>
<b>Cyril AUGIER</b>	<b>Camille COLLET</b>	<b>Véronique MOSIEK</b>	<b>Mathieu MOBILLION</b>
<b>Philippe GARET</b>	<b>Jean-Philippe TROUSSET</b>	<b>Marc GONÇALVES</b>	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 05.